

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Supprimer les **cactus à feuilles** (*Cactaceae*) de l'Annexe II:

Sous-famille *Pereskioideae* (toutes les espèces) et le genre *Peresklopsis* (toutes les espèces) et le genre *Quiabentia* (toutes les espèces).

B. Auteur de la proposition

Suisse

C. Justificatif1. Taxonomie

1.1 Classe: *Angiospermae* (angiospermes; plantes à fleurs)

1.2 Ordre: *Caryophyllales*

1.3 Famille: *Cactaceae*

Sous-famille: *Pereskioideae* Schumann y compris le genre *Pereskia* Miller et *Maihuenia* (Philippi ex F. A. C. Weber) Schumann, toutes les espèces [comprenant actuellement, selon la liste CITES des *Cactaceae*: *P. aculeata* Miller, *P. aureiflora* Ritter, *P. bahiensis* Gürke, *P. bleo* (Knuth) De Candolle, *P. diaz-romeroana* Cardenas, *P. grandifolia* Haworth, *P. guamacho* Weber, *P. horrida* (Knuth) De Candolle, *P. lychnidiflora* De Candolle, *P. marcanoi* Areces, *P. nemorosa* Rojas, *P. portulacifolia* (Linnaeus) Haworth, *P. quisqueyana* Liogier, *P. sacharosa* Grisebach, *P. stenantha* Ritter, *P. weberiana* Schumann, *P. zinniiflora* De Candolle, *M. patagonica* (Philippi) Britton & Rose, *M. poeppigii* (Pfeiffer) Schumann] et

1.4 Genre: *Peresklopsis* Britton & Rose (sous-famille *Opuntioideae* Schumann), toutes les espèces [comprenant actuellement, selon la liste CITES des *Cactaceae*: *P. aquosa* (Weber) Britton & Rose, *P. blakeana* J. G. Ortega, *P. diguetii* (Weber) Britton & Rose, *P. kellermanii* Rose, *P. porteri* (Brandegge ex Weber) Britton & Rose, *P. rotundifolia* (De Candolle) Britton & Rose, *P. spathulata* (Otto ex Pfeiffer) Britton & Rose] et

Genre: *Quiabentia* Britton & Rose (sous-famille *Opuntioideae* Schumann), toutes les espèces [comprenant actuellement, selon la liste CITES des *Cactaceae*: *Q. verticillata* (Vaupel) Vaupel et *Q. zehntneri* (Britton & Rose) Britton & Rose]

1.5 Synonymes scientifiques: Le genre *Rhodocactus* (Berger) F. Knuth, décrit à l'origine comme sous-genre de *Pereskia*, est inclus dans le genre *Pereskia* (Hunt 1999); *Maihuenia* a récemment été traitée en tant que sous-famille nouvelle et séparée, *Maihuenioideae* Fearn, mais elle est généralement encore incluse dans *Pereskioideae* (Leuenberger 1997)

1.6 Noms communs: Français:
Anglais:
Espagnol:

Maihuenia: maihuen, chupa sangre, espina blanca, espina del huanaco, flor del guanaco, hierba del guanaco, luan mamell, quisquilla, quisquillo, siempre verde, siempre viva, yerba del guanaco

Pereskia: tsuma, bugambilia blanca, arbol del matrimonio, guititache, guichitache, guitache, manzanote, matial, patilón, cruz del matrimonio, cuncú, cuncu marín, mateado, amatilla, matiare, matiari, mateare, mateares, grosellero, jasmín de uvas, ramo de novia, camelia blanca, Barbados gooseberry, Surinam gooseberry, groseiller criole, groseille-pays, groseille-Barbade, groseiller-pays, groseiller de Barbades, groseiller de la Barbade, ora pro nobis, azedinha, lobolôbô, cipó estrela, padre nostro, curuzú ipochi, uturunku, cervetano, facho, ora pro nobis de mata, guamacho, supí, suspiro, suspire, siichí, erizo, abrojo, camelia roja, najú de culebra, najíí or najú de espinas, bleo, chupa, bleo de chupa, chupa melón, amapola, mori, suruby-i, quisca del bosque, tuna quisca, sacharosa, cuguchi, guyapa, sabonete, quiabento, espinha de Santo Antônio, flor de cêra

Pereskopsis: alfilerillo, chapistle, tzompahuiztle, alcages, xoconoxtle, rosa amarilla, alcahuésar, tuna de agua, chirrioncillo, tasajillo, joconoxtle, patilón

Quiabentia: quiabento

1.7 Numéros de code:

2. Paramètres biologiques

2.1 Aire de répartition

Pereskia: Amérique centrale et versant oriental des Andes jusqu'au nord de l'Argentine et, en direction de l'est, jusqu'aux Antilles, au Venezuela, au Guyana, à l'est du Brésil et au nord de l'Uruguay. Il est douteux qu'il soit indigène de Floride (AN, AR, BO, BR, CO, CR, CU, DO, EC, GF, GT, GY, HN, HT, MX, NI, PA, PE, PR, PY, SR, SV, TT, US, UY, VE, VI, WI (voir la carte ci-dessous); *Maihuenia*: AR, CL (voir la carte ci-dessous); *Pereskopsis*: GT, HN, MX, *Quiabentia*: BR, AR, BO, PY (liste CITES des Cactaceae : 2^e édition, Leuenberger 1986, 1997).

2.2 Habitat disponible

Pereskia, *Pereskopsis* et *Quiabentia* occupent des forêts tropicales décidues saisonnièrement sèches et *Pereskia* est également présent dans les forêts semi-décidues. *Maihuenia* occupe les prairies sèches tempérées et les zones semi-désertiques de Patagonie.

2.3 Etat des populations

Pereskia quisqueyana Liogier de la République dominicaine, découverte relativement récemment (1977), est la seule espèce du genre *Pereskia* (qui en contient 17) inscrite comme menacée d'extinction (E) dans la Liste rouge de l'UICN des plantes menacées 1997. L'espèce est rare et pourrait être menacée d'extinction du fait de son habitat extrêmement limité et exposé, sur un rivage, près d'un village aux plages de sable (Leuenberger 1986). Elle fait actuellement l'objet d'un programme de conservation particulier (Leuenberger 1992, García & Rodríguez 1999) et peut être considérée comme totalement en sécurité (Leuenberger, comm. pers. 2001). Le commerce

international de spécimens prélevés dans la nature n'est pas considéré comme une menace. Quelques spécimens seulement ont été exportés à des fins scientifiques (voir point 3.4).

Au Brésil, *Pereskia aureiflora* Ritter, espèce indigène de la végétation de caatinga, semble pâtir du déboisement de la forêt pour l'agriculture (Taylor, Kiesling & Kraus in Oldfield, ed., 1997). Elle n'est cependant probablement pas très rare (Leuenberger, com. pers. 2001). Le commerce international de spécimens prélevés dans la nature n'est pas considéré comme une menace. Aucune autre espèce de *Pereskia* n'est inscrite dans les catégories rare ou menacée d'extinction.

Aucune espèce, que ce soit de *Pereskia* ou de *Quiabentia*, n'est considérée comme rare ou menacée d'extinction. L'autorité scientifique du Mexique (PC 11 Inf. 14) suppose que la population de *Pereskia lychnidiflora* De Candolle du Mexique est sans doute en déclin du fait de la destruction de l'habitat. L'espèce a toutefois une aire de répartition vaste au Mexique, au Guatemala, au Honduras, au El Salvador, au Nicaragua et au Costa Rica. En ce qui concerne *Pereskia aquosa* (Weber) Britton & Rose, *Pereskia blakeana* J. G. Ortega et *Pereskia rotundifolia* (De Candolle) Britton & Rose, la même source indique qu'aucune menace n'est actuellement connue mais présume que la destruction de l'habitat pourrait poser un problème. Pour *Pereskia diguettii* (Weber) Britton & Rose et pour une population de *Pereskia kellermanii* Rose, la destruction de l'habitat est considérée comme une menace. Aucune menace n'est connue dans le cas de *Pereskia porteri* (Brandegge ex Weber) Britton & Rose. Il n'y a aucune preuve d'effet négatif du commerce international de spécimens prélevés dans la nature.

Les deux espèces du genre *Maihuenia* ont une vaste répartition géographique et ne sont classées ni rares ni menacées d'extinction (Leuenberger 1997). L'organe de gestion du Chili (in lit.) signale que *Maihuenia poeppigii* (Pfeiffer) Schumann, la seule espèce du genre *Maihuenia* qui soit présente au Chili, est classée comme en sécurité. On pense cependant qu'elle pourrait à l'avenir être cueillie comme plante ornementale. Il n'y a aucune preuve d'effet négatif du commerce international de spécimens prélevés dans la nature sur *Maihuenia poeppigii*.

Conclusion

La destruction de l'habitat est considérée comme une menace dans plusieurs cas.

2.4 Tendances de population

Non applicable.

2.5 Tendances géographiques

Non applicable.

2.6 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Non applicable.

2.7 Menaces

(Voir 2.3).

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Les cactus à feuilles ont en général peu d'importance économique. *Pereskia grandifolia*, originaire du Brésil, est recherché en horticulture et a été largement introduit dans les régions tropicales.

D'autres espèces sont également cultivées dans des régions tropicales hors de leur aire de répartition naturelle. *Pereskia grandifolia*, *P. bahiensis* et *P. stenantha* au Brésil, *P. guamacho* au Venezuela et *P. lychnidiflora* au Salvador, servent de clôtures pour le bétail ou de haies autour des propriétés (Leuenberger 1986, Taylor, Kiesling & Kraus in Oldfield, ed., 1997). Les feuilles de *P. aculeata* sont encore beaucoup utilisées comme herbes culinaires en pot ou légumes dans certaines régions rurales du Brésil et sont même vendues au marché. Les fruits de *P. aculeata* et *P. guamacho* seraient comestibles (Leuenberger 1986).

3.2 Commerce international licite

Le commerce enregistré (tel qu'il figure dans les rapports annuels des Parties à la CTES, source: WCMC, John Caldwell, 2001) de spécimens prélevés dans la nature a été compilé, pour les noms génériques suivants: *Maihuenia*, *Pereskia*, *Pereskopsis*, *Quiabentia* et *Rhodocactus*.

Taxon	année	spécimens vivants*	Autres
Maihuenia spp.	1992	12	
	1995	6	
	1996	9	
	1999	12	
Pereskia spp.	1995	12	
	1996	16	
	1997	1	
	1999		4 spécimens séchés

* Essentiellement à des fins scientifiques

Le commerce enregistré de spécimens vivants prélevés dans la nature est minime et se compose essentiellement de matériels d'échange à des fins scientifiques. Le commerce enregistré de spécimens prélevés dans la nature est le suivant: *Maihuenia* spp. (1992-1999): 39 spécimens vivants. *Pereskia* spp. (1995-1999): 4 spécimens séchés, 29 vivants. Il est à noter que pour ces taxons, le terme "spécimen" couvre généralement des boutures de branches et non des individus complets. **Le niveau du commerce est minime et n'a donc sans doute pas d'effet préjudiciable.**

Les cactus à feuilles ne sont généralement pas très recherchés pour les collections car ils occupent beaucoup de place et ne présentent pas les formes de tiges bizarres des cactus Cactoid (sous-famille *Cactoideae*). Il se peut même que le grand public ne les reconnaisse pas comme cactus (voir illustration). On les trouve le plus souvent dans les jardins botaniques, essentiellement *Pereskia grandifolia* et *Pereskia aculeata*; dans les régions tropicales ils sont utilisés dans une certaine mesure à des fins ornementales. La demande pour le commerce international est donc minime comme le montrent clairement les chiffres ci-dessus relatifs au commerce enregistré.

Le commerce de spécimens reproduits artificiellement pour l'horticulture est insignifiant. La seule "espèce" largement présente en horticulture est *Pereskopsis spathulata*, taxon d'origine inconnue qui pourrait même être un produit de l'horticulture car aucune population naturelle n'est connue. Il est très recherché comme porte-greffe pour des plantules d'espèces rares de cactus Cactoid et peut être reproduit très facilement, en grande quantité, par bouturage.

3.3 Commerce illicite

Improbable.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

On ne signale aucune espèce menacée d'extinction par le commerce international de spécimens prélevés dans la nature. La seule espèce classée dans la catégorie menacée d'extinction (E) dans la Liste rouge de l'UICN des plantes menacées de 1997 est *Pereskia quisqueyana* Liogier de la République dominicaine, qui est **rare à l'état naturel**. Un très petit nombre de spécimens de cette espèce ont été exportés à des fins de recherche scientifique (10 en 1995-1996) avec des permis d'exportation CITES ce qui implique que ce commerce n'est pas préjudiciable. Très probablement, les spécimens commercialisés n'étaient pas des spécimens entiers mais des boutures de branches.

3.5 Reproduction artificielle à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

Aucune production, aucune demande ou commerce important.

Conclusion

Il n'y a aucune preuve qu'une des espèces dont il est question ci-dessus soit menacée par un commerce international de spécimens prélevés dans la nature en quantité non durable et il semble improbable qu'elles puissent être menacées par un tel commerce à l'avenir.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal

4.1.1 National

Les Etats de l'aire de répartition consultés ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne décrit pas le statut légal national. L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique déclare, dans un commentaire préliminaire, qu'aucune des deux espèces *Pereskia* indigènes au pays n'est mentionnée dans la loi sur les espèces menacées (la liste CITES des Cactaceae, 2^e édition, n'indique qu'une seule espèce indigène, l'autre est considérée comme introduite). L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur le statut légal de *Pereskia* au plan national.

4.1.2 International

Inscrite à l'Annexe II de la CITES depuis 1975 sous *Cactaceae* spp.

4.2 Gestion de l'espèce

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun commentaire sur la gestion de l'espèce. L'autorité scientifique du Mexique déclare dans le document PC11 Inf. 14, que dans le cas de *Pereskiaopsis*, aucune donnée n'est disponible sur la gestion de l'espèce et dans le cas de *Pereskia*, aucune mesure de gestion n'est en vigueur. Voir aussi le point 2.3. L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur la gestion de l'espèce *Pereskia*.

4.2.1 Surveillance continue de la population

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun rapport sur la surveillance continue. L'autorité scientifique du Mexique indique dans le document PC 11 Inf. 14 qu'aucune donnée n'est disponible sur la surveillance continue dans le cas de *Pereskiaopsis* et qu'aucune mesure de gestion n'est en vigueur dans le cas de *Pereskia*. Voir aussi au point 2.3. L'organe de gestion et L'autorité

scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur la surveillance des populations de *Pereskia*.

4.2.2 Conservation de l'habitat

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun commentaire sur la conservation de l'habitat. L'autorité scientifique du Mexique déclare dans le document PC11 Inf. 14 qu'aucune mesure de conservation n'est connue. L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur la conservation de l'habitat de *Pereskia*.

4.2.3 Mesures de gestion

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun commentaire sur les mesures de gestion. L'autorité scientifique du Mexique indique dans le document PC11 Inf. 14 qu'aucune donnée sur les mesures de gestion n'est disponible dans le cas de *Pereskiaopsis* et qu'aucune mesure de gestion n'est en vigueur dans le cas de *Pereskia*. L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur les mesures de gestion.

4.3 Mesures de contrôle

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun commentaire sur les mesures de contrôle. L'autorité scientifique du Mexique signale dans le document PC11 Inf. 14 qu'aucune donnée sur les mesures de contrôle n'est disponible dans le cas de *Pereskiaopsis* et qu'aucune mesure du genre n'est en vigueur dans le cas de *Pereskia*. L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur les mesures de contrôle.

4.3.1 Commerce international

Il n'y a pas de commerce international important, voir point 3.

4.3.2 Mesures internes

Les Etats de l'aire de répartition ont communiqué peu d'informations. L'organe de gestion du Chili ne fait aucun commentaire sur les mesures internes. L'autorité scientifique du Mexique déclare dans le document PC11 Inf. 14 qu'aucune donnée sur les mesures internes n'est disponible dans le cas de *Pereskiaopsis* et qu'aucune mesure de ce genre n'est en vigueur dans le cas de *Pereskia*. L'organe de gestion et L'autorité scientifique des Etats-Unis d'Amérique ne donnent aucune information sur les mesures internes.

Conclusion

***Pereskia quisqueyana* de la République dominicaine est la seule espèce dont la conservation est signalée comme préoccupante. Il semble aussi que ce soit la seule espèce pour laquelle une action de conservation a été menée (avec succès). Le commerce international n'est pas un facteur à retenir (voir ci-dessus, 2.3).**

5. Information sur les espèces semblables

Le principal souci est d'éviter toute confusion avec des membres de la sous-famille *Cactoideae* où il y a actuellement (ou pourrait y avoir) des espèces menacées par le commerce international; il s'agit de tous les taxons inscrits à l'Annexe I.

Les cactus à feuilles (sous-famille *Pereskioideae* et les genres *Pereskia* et *Quiabentia*) peuvent être définis sur le plan morphologique par des caractéristiques simples et faciles à vérifier qui sont uniques chez les *Cactaceae*. Il s'agit d'arbres ou de buissons terrestres qui portent des **feuilles évidentes** (aplaties des deux côtés; ou térétriforme pour *Maihuenia*) sur des tiges et des branches épineuses ligneuses, à peine succulentes, non côtelées et non tuberculées.

6. Autres commentaires

Premières inscriptions de taxons supérieurs

En général, les taxons devraient être inscrits aux annexes CITES s'il y a la preuve d'un commerce international, en quantité éventuellement non durable, de spécimens prélevés dans la nature. L'inscription devrait s'appuyer sur les critères biologiques et commerciaux énoncés dans la résolution Conf. 9.24. Dans le cas des cactus à feuilles, aucune analyse de ce genre n'a jamais été faite car ils ont été inscrits comme taxon supérieur *Cactaceae* spp.

En fait, les cactus à feuilles (sous-famille *Pereskioideae* et les genres *Pereskia* et *Quiabentia*) ont été inscrits à l'Annexe II de la CITES en 1975 parce que l'ensemble de la famille des *Cactaceae* a été inscrit à l'époque sans aucune distinction entre les taxons inférieurs alors que leur statut du point de vue de la conservation et du commerce pouvait être différent.

Après 25 ans de surveillance continue réalisée dans le cadre de la CITES, le commerce international des *Cactaceae* est aujourd'hui mieux compris et surtout, il a fortement changé sous l'influence de la CITES. Il semble possible aujourd'hui de distinguer les différents taxons de *Cactaceae* au-dessous du niveau de la famille et de concentrer l'action de la CITES sur la sous-famille *Cactoideae* dont la conservation est préoccupante.

Identification

La définition des cactus à feuilles (sous-famille *Pereskioideae* et les genres *Pereskia* et *Quiabentia*) telle qu'elle est donnée ci-dessus, d'après des critères morphologiques simples, permet de définir ce groupe de manière assez précise pour empêcher toute confusion avec les cactus Cactoid (aux tiges fortement succulentes, côtelées ou tuberculées et caractérisés par l'absence complète de feuilles bien développées).

Il existe aujourd'hui un manuel d'identification CITES pour les *Cactaceae* inscrites à l'Annexe I. Cela diminue considérablement le risque de confusion des cactus à feuilles avec des espèces de *Cactaceae* en danger, inscrites à l'Annexe I, et pour lesquelles une forte restriction du commerce international est en vigueur.

Mesures de précaution

Il n'existe aucune preuve indiquant que l'inscription aux annexes d'un cactus à feuilles (sous-famille *Pereskioideae* et les genres *Pereskia* et *Quiabentia*) puisse se justifier dans un proche avenir.

Conclusion

Il n'y a aucun avantage évident à maintenir le commerce international des cactus à feuilles sous le contrôle de la CITES:

- parce que les cactus à feuilles ont été inscrits à l'Annexe II sans remplir les critères aujourd'hui en vigueur;
- parce qu'il n'y a pas de commerce important de spécimens prélevés dans la nature;
- parce que les cactus à feuilles ne risquent pas d'être confondus avec d'autres taxons inscrits;
- parce que les critères concernant les mesures de précaution (résolution Conf. 9.24) sont remplis; et
- parce que leur suppression de l'Annexe II ne suscite aucune préoccupation.

7. Remarques supplémentaires

Consultation des Etats de l'aire de répartition et d'autres Etats

La présente proposition a été soumise au Secrétariat pour consultation des Etats de l'aire de répartition et d'autres Etats, conformément à la résolution Conf. 8.21, et a été notifiée à toutes les Parties dans la notification n° 2002/009 du Secrétariat. Le rapport résumé de la 12^e session du Comité pour les plantes recommande de renforcer la coopération entre la Suisse et les Etats de l'aire de répartition et de modifier la proposition en tenant compte des commentaires des Etats de l'aire de répartition et des autres Etats. Quatre Parties, trois Etats de l'aire de répartition et un Etat hors de l'aire de répartition ont répondu. Par la suite, des informations officieuses ont été reçues. Des copies des réponses (ou les pages pertinentes de celles-ci) sont jointes à la présente proposition.

Chili

Le Chili, Etat de l'aire de répartition (une espèce indigène, *Maihuenia poeppigii* [Pfeiffer] Schumann) recommande de retirer la proposition. Le Chili indique cependant aussi que la seule espèce présente dans la nature au Chili serait en sécurité. Cette espèce est également présente en Argentine (voir la carte de répartition ci-dessous). Il n'y a aucune mention concernant la législation nationale ni la conservation ou la gestion de cette espèce. Il ne semble pas que le commerce international ait un effet préjudiciable prouvé. L'attitude adoptée par le Chili n'est donc pas très claire.

Etats-Unis d'Amérique

Dans leur déclaration, les Etats-Unis d'Amérique, Etat de l'aire de répartition (une espèce indigène, *Pereskia aculeata* Miller) ne font aucun commentaire sur *Pereskia* ni sur *Maihuenia* ni sur *Pereskiaopsis* ni sur *Quiabentia* qui puisse être utile à la présente proposition (par exemple l'effet préjudiciable du commerce international sur les spécimens de certaines espèces prélevées dans la nature). La seule information est que des droits d'importation aux Etats-Unis ont été accordés pour deux espèces de *Pereskia* d'origine "sauvage ou inconnue" en 1994-2001. Malheureusement, aucun nom d'espèce et aucune quantité ne sont indiqués mais ces chiffres confirment les conclusions présentées ci-dessus au point 3.2, selon lesquelles il n'y a pas de commerce international important de *Pereskia*. Le fait que des droits d'importation aient été octroyés pour les deux spécimens laisse à penser que les envois étaient assortis de permis CITES en bonne et due forme s'appuyant sur un avis de commerce non préjudiciable. Ce commerce n'a donc probablement aucun effet négatif sur les deux espèces importées de *Pereskia*. Il n'y a aucun commentaire sur la législation nationale ni sur les mesures internes de conservation et de gestion de la seule espèce de *Pereskia* indigène des Etats-Unis d'Amérique, non plus que sur les effets préjudiciables de l'exportation de spécimens prélevés dans la nature. La raison pour laquelle les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas en mesure de soutenir cette proposition et préféreraient qu'elle ne soit pas soumise à la CdP12 n'est donc pas très claire.

Mexique

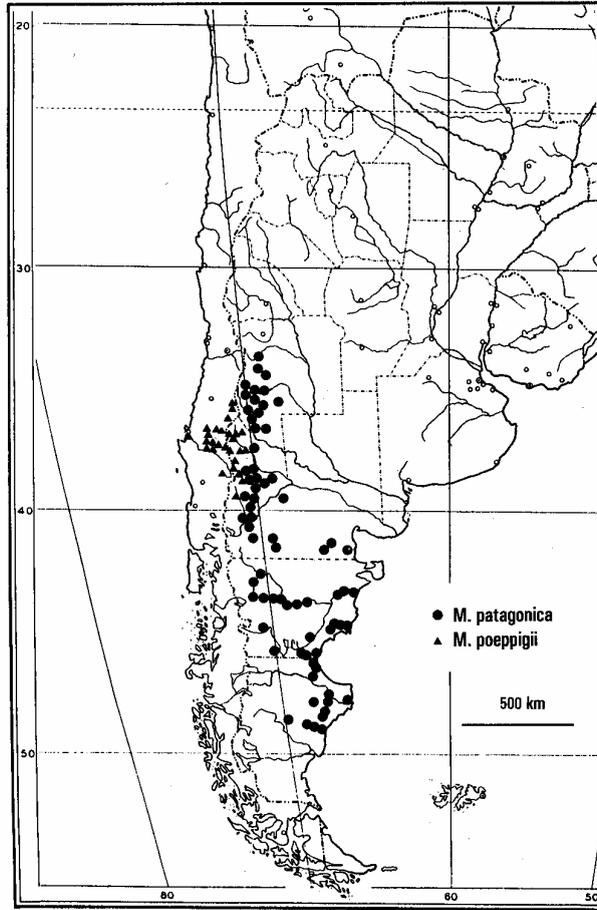
Le Mexique, Etat de l'aire de répartition (2 espèces indigènes de *Pereskia* et 6 espèces indigènes de *Pereskiaopsis*) n'examine que *Pereskia lychnidiflora* De Candolle dans sa déclaration mais mentionne 7 espèces de *Pereskiaopsis*. Comme il n'y a pas de commerce international et aucune preuve de commerce illicite, le Mexique soutient cette proposition à condition que les autres Etats de l'aire de répartition soient du même avis. Le Mexique indique que si la proposition était adoptée, il inscrirait *Pereskia lychnidiflora* et ses espèces indigènes de *Pereskiaopsis* à l'Annexe III.

Aucun autre Etat de l'aire de répartition n'a participé au processus de consultation. L'Ukraine, qui se trouve hors de l'aire de répartition a indiqué qu'elle appuyait la proposition.

8. Références

- Autoridad Científica de Mexico (2001): Información sobre algunas especies del grupo Pereskioide-Opuntioide de Mexico. De acuerdo con el formato propuesto en la resolución 9.24. PC 11 Inf. 14.
- Benson, L. (1982): *The cacti of the United States and Canada*. Stanford University Press, Stanford, California.
- Bravo, H. (1978): *Las Cactáceas de México*. Universidad Nacional Autónoma de México, México, Vol. I.
- CONABIO (in lit.): Respuesta a la propuesta de Suiza: Delisting of leaf-bearing cacti (Pereskioide and Opuntioide Cactaceae). Documento preparado por la Autoridad Científica de Mexico, 4 de Junio de 2002.
- García, R. Mejía M. & S. Rodríguez (1999): La Rosa de Bayahibe, salvamento de una especie. *Bol. Jard. Bot. Nacional Dr. Rafael M. Moscoso* 8 (6): 12-13.
- Hunt, D. (1999): *Cites Cactaceae Checklist, 2nd edition*. Royal Botanic Gardens Kew, United Kingdom.
- Leuenberger, B. E. (1986): *Pereskia* (Cactaceae). *Memoirs of the New York Botanical Garden* 41: 1-141.
- Leuenberger, B. E. (1992): Leaf-bearing cacti (*Pereskia*) in cultivation. *Cact. Succ. J. (Los Angeles)* 64 (5): 247-263.
- Leuenberger, B. E. (1997): *Maihuenia*. Monograph of a Patagonian genus of Cactaceae. *Bot. Jahrb. Syst.* 119 (1): 1-92.
- Scientific Authority of Mexico (2001): Delisting of leaf-bearing cacti (Pereskioide and Opuntioide Cactaceae). PC 11 Doc. 10.1.2.
- Servicio Agrícola y Ganadero SAG, Dirección Nacional (in lit.): Comentarios a la notificación de las partes No. 2002/009, del 6 de marzo de 2002.
- U. S. Fish & Wildlife Service (in lit.): Preliminary Comments Regarding the Draft Proposal to Delist Pereskioide and Opuntioide Cactaceae from CITES Appendix II.
- U. S. Fish & Wildlife Service (in lit.): Comments on proposals to delist Opuntioide and Pereskioide cacti.

Répartition géographique de *Maihuenia* (Leuenberger, 1997)



Répartition géographique de *Pereskia* (Leuenberger, 1986)

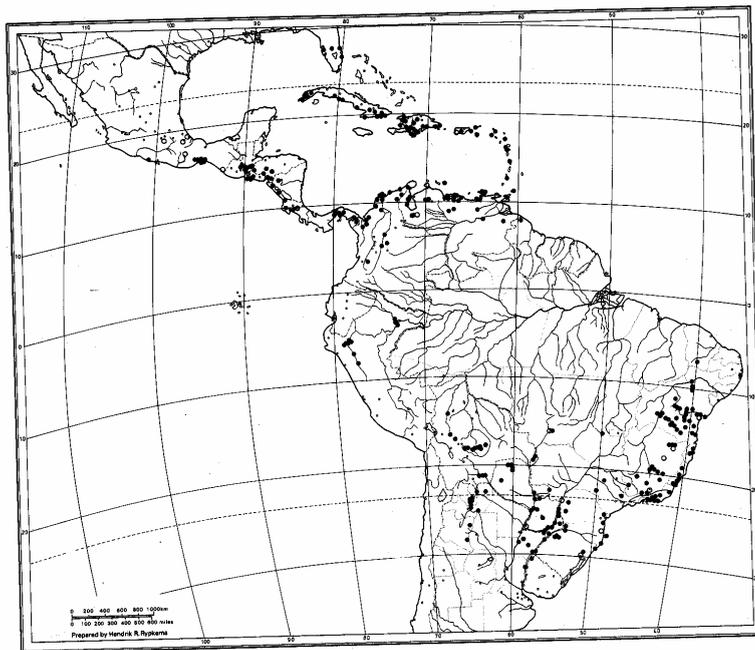
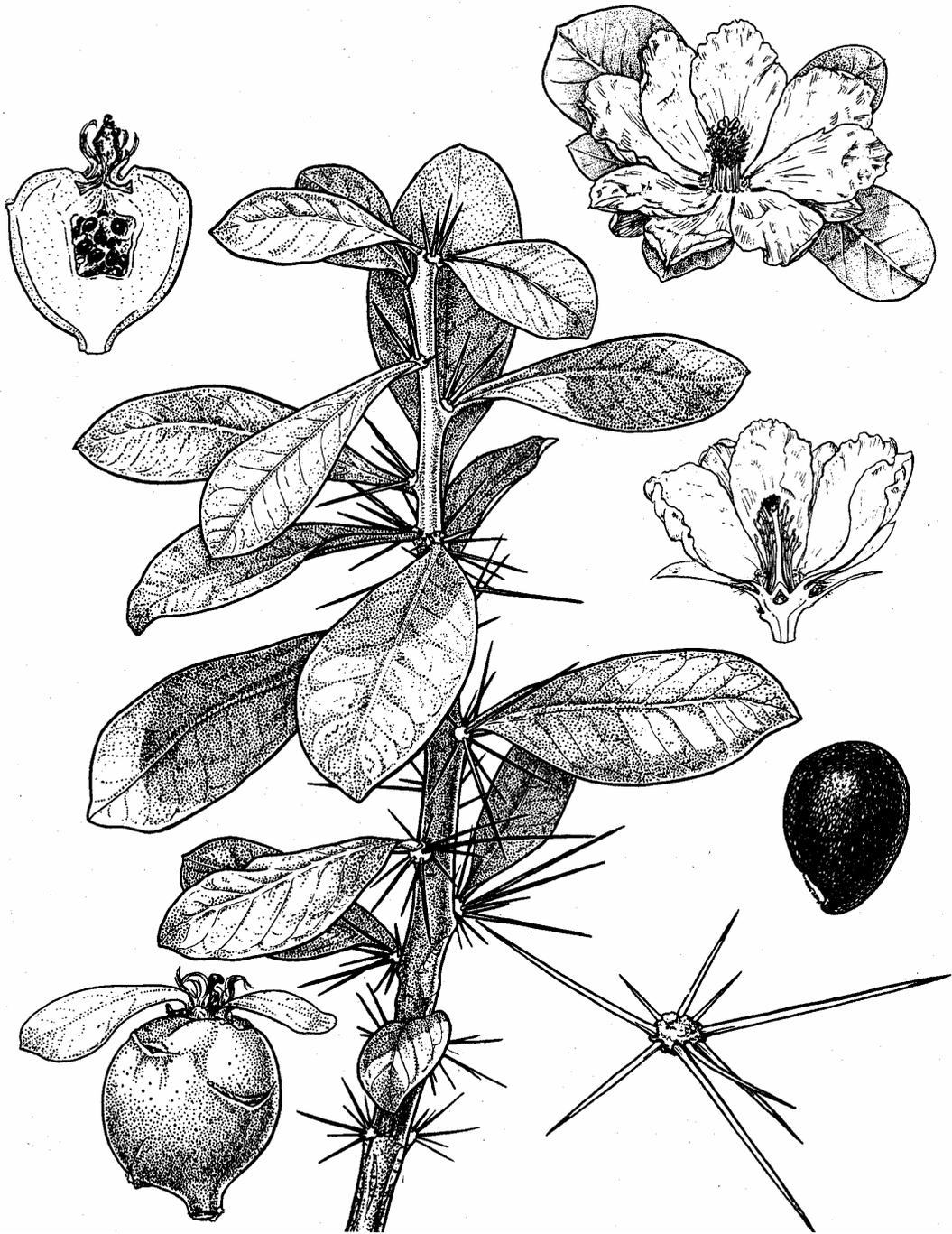


Illustration: *Pereskia* (*P. nemorosa*), buisson épineux à feuilles avec des branches à peine succulentes



Déclaration du Chili, Etat de l'aire de répartition

VERSION INFORMATIQUE NON DISPONIBLE.

Déclaration des Etats-Unis d'Amérique, Etat de l'aire de répartition

VERSION INFORMATIQUE NON DISPONIBLE.

Déclaration du Mexique, Etat de l'aire de répartition

VERSION INFORMATIQUE NON DISPONIBLE.